

**COMMUNE de BEAULIEU**  
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 14 Novembre 2024

Nombre membres  
En exercice 14  
Présents 10  
Votants 11

Date de la convocation : 08.11.2024

2024 - 028

L'An deux mil vingt-quatre le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Laure ALBERTIN, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT,

Absents : Annie BERECHÉ, Marie-Sophie BARBIER, Mickaël GRAS, Vincent CAILLAT

Procuration : Annie BERECHÉ donne procuration à Didier CORVEY-BIRON

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

**Délibération portant  
sur l'adhésion à la convention de l'Association Syndicale  
Autorisée d'Irrigation de Buisson Rond**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le siège social de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de Buisson Rond est situé en Mairie de Beaulieu.

L'ASAI de Buisson Rond doit aujourd'hui avoir un système de comptabilité respectant les normes de contrôle de comptabilité publique et sollicite donc la commune pour en effectuer la gestion moyennant un forfait annuel révisable de 1 000 € TTC pour la mise à disposition de son service administratif.

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité POUR et mandate M. Le Maire pour établir une convention en ce sens, fixer à 1 000 € TTC le montant annuel du coût de cette convention pour l'année 2024 et le charge de signer tout document se rapportant à cette même convention. La convention sera révisable annuellement.**

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire

